

# CRITERES FONDS AGTSMS

## Principes de base :

- 1 situation par établissement scolaire en principe
- Les bénéficiaires doivent habiter le canton de Genève
- Au moins un des enfants/jeunes scolarisés
- Famille n'étant en principe pas au bénéfice de : Hospice Général, services sociaux communaux, SPC, PC familles

## Les personnes concernées :

- Familles monoparentales ou couple dans l'obligation de payer une garde d'enfants à cause du covid19 (parents devant se rendre sur leur lieu de travail ou hospitalisés).
- Jeune adulte entre 18 et 25 ans habitant seul ou en colocation avec des personnes non membres de sa famille
- Familles en sous-location non officielle
- Familles endettées
- Un ou plusieurs membres de la famille sans statut
- Personnes déclarées à l'AVS (au gris)

## Ce que le fonds peut financer :

- Nourriture
- Contribution au paiement du logement
- Remboursement test covid-19 (en cas de franchise élevée)
- SIG
- Téléphone
- Abonnement TPG 1 ou 2 mois pour les enfants/jeunes scolarisés
- Lunettes

## Marche à suivre et procédure :

- Le TSMS évalue la demande selon les critères
- Le TSMS remplit et envoie le formulaire sur le mail de l'AGTSMS ([agtsms2018@gmail.com](mailto:agtsms2018@gmail.com))
- Une commission d'évaluation constituée de membres du comité et représentant les trois ordres d'enseignement se réunira une fois par semaine pour répondre aux demandes.

## Versement des aides :

L'association privilégie l'envoi de bons (cartes cadeaux de la Migros et Coop) afin que la/les personne(s) puisse(nt) s'acheter des aliments de première nécessité. Le TSMS indique lors de sa demande, l'adresse à laquelle les bons doivent être adressés.

Toutefois, si une demande concerne :

- a) le paiement d'une facture, le TSMS nous fait parvenir cette dernière par mail en même temps que le formulaire de la demande
- b) la participation à un paiement, le TSMS nous transmet les coordonnées complètes où la somme doit être versée (compte bancaire ou postale de la personne bénéficiaire ou compte de l'établissement).